



Départ en rade de Toulon - 2013

Les partenaires de la MONOTYPE CUP 2023



Serez-vous le vainqueur J80 de 2023?

- 2010 : Didier QUESTAIGNE- SNPM
- 2011 : Christophe CHARBONNIER - SRT
- 2012 : Alain CHOURGNOZ - YCT
- 2013 : Jean-Baptiste MARCON - SNB
- 2014 : Philippe COINDREAU – CNMT
- 2015 : Nicolas FORESTIER – SN Mouissèques
- 2016 : Reunan LEGER – CNMT
- 2017 : Nicolas FORESTIER – SN Mouissèques
- 2018 : Christophe CHARBONNIER – SRT
- 2019 : Nicolas FORESTIER – SN Mouissèques
- 2020 : Christophe OLGIATI – SN Toulon
- 2021 : Annulé COVID 19
- 2022 : Philippe BARROU – Cercle de Voile de Martigues
- 2023 :



13^{ème} Coupe Monotype Toulon

TLN MONO CUP 2023



Informations sur <https://toulon-clubnautiquemarine.fr>

Autorité organisatrice

Le Club Nautique de la Marine à Toulon (CNMT) vous invite à participer à la **treizième** Coupe Monotype Toulon – J80 CUP – 2023

1. Règles

Les règles de course seront les règles de la FFV, complétées par les Instructions de Course.

2. Admissibilité

10 à 14 voiliers de type J80 seront mis à disposition par le CNMT, dans le respect des priorités suivantes :

- Huit clubs de voile, membres du CVAT, à jour de leur cotisation ;
- Autres clubs de voile.
- Jeune de moins de 22 ans
- Equipage féminin

L'équipage devra obligatoirement être reconnu par le président du club représenté et au minimum 3 membres de l'équipage doivent être licenciés dans le club représenté. Les équipages devront être de 4 personnes minimum (5 idéalement), et devront démontrer d'une qualification en régates. L'équipage devra avoir dans son équipage, un jeune licencié FFV, âgé entre 13 et 18 ans. Dans le cas où le club engagé n'a pas de jeunes, le CNMT mettra à disposition du club un jeune licencié.

L'organisation se réserve le droit de ne pas accepter un équipage, sans devoir se justifier.



3. Frais de participation

Les dossiers d'inscription seront accompagnés :

- D'un chèque de caution de 1500 euros, destinés à couvrir les franchises des assurances en cas de dégâts ou perte de matériel. Cette caution couvre à hauteur de 10€ le prêt d'un badge.
- D'une participation aux frais de 200 euros par voilier, destinée à couvrir les frais de l'organisation.

Les chèques sont établis à l'ordre du CNMT.

L'attention des participants est appelée sur le fait que le CNMT bénéficie d'une convention/partenariat avec la Marine Nationale pour utiliser les J80. Il convient ainsi de prendre le plus grand soin des J80 prêtés.

4. Cagnards – Pavillons – Tenue d'équipage

Tous les voiliers devront arborer sur leur pataras le pavillon « CNMT – régates » fourni par l'organisateur en échange de la caution. L'absence non justifiée de ce pavillon pourra faire l'objet d'une disqualification. Chaque voilier pourra de plus arborer un pavillon représentatif de son équipage ou club.

5. Programme de principe de l'édition 2023

Samedi 25 février 2023

- 08h30 – confirmation des inscriptions, café d'ouverture
- 09h30 – briefing – tirage au sort des voiliers
- 10h00 – prise en main des J80
- a/c 11h00 – 1^{er} signal d'avertissement
- vers 17h00 fin des manches

Dimanche 26 février 2023

- 08h30 – café d'ouverture
- 09h00 – briefing
- 10h00 – 1^{er} signal d'avertissement
- vers 16h00 fin des manches
- 18h00 : Remise des prix au CNMT

6. Instructions de course

Les instructions de course seront disponibles et remises aux skippers une fois les inscriptions confirmées.

Un exemplaire sera mis à l'affichage au club house du CNMT, le jour du briefing.

7. Moyens radios

Chaque équipage devra être en possession d'une VHF fonctionnelle (non prêtée par l'organisation).

8. Parcours

Les parcours seront de type banane et/ou côtier définis dans les Instructions de Course.

9. Classement

Le classement sera effectué sur la base du nombre de points par course effectuée. Au-delà de 3 courses valides, la course la moins favorable sera exclue. L'épreuve sera validée à partir d'une course courue validée.

10. Décharge de responsabilité

Les concurrents participent à la régates entièrement à leur propre risque. La décision de participer à une course, ou de rester en course, relève de leur propre responsabilité. L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régates aussi bien avant, pendant et après la régates.

Chaque équipier devra être en possession d'une licence FFV 2023 compétition au sens des nouvelles règles 2023.

11. Informations complémentaires

Georges DAMATO
06 62 48 57 49
georges.damato0066@orange.fr

J80 CUP 2023

